

Programme RONAvantages

1. Conditions et modalités du programme RONAvantages et de la carte RONA

Pour bénéficier des avantages du programme RONAvantages, ci-après nommé «le programme», vous devez être résident du Canada et être détenteur de la carte de crédit RONA privative aux particuliers, ci-après nommée «carte RONA». Toute demande de carte RONA est sujette à l'approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec («la Fédération»). Certaines conditions s'appliquent. Le détenteur doit se référer au contrat de crédit variable («CCV») pour toutes autres modalités de crédit.

La carte RONA est acceptée chez les marchands participants RONA, L'entrepôt RONA, Home & Garden by RONA, Réno-Dépôt et autres bannières de RONA inc. («RONA») participantes. La liste des marchands participants est disponible sur ronavantages.ca.

Ce programme s'adresse uniquement aux particuliers. Les personnes morales et les groupements de personnes ne peuvent y participer. À l'exception du Programme AIR MILES^{md}, un détenteur de carte RONA ne peut pas combiner les offres du programme RONAvantages à un autre programme existant, comme par exemple et sans limitation: programme d'escompte* ou de rabais volume* offert ou entente commerciale* liée ou non à un compte charge ouvert en magasin.

*Inclus les listes de prix réduits entrepreneur ou individuel qu'un marchand pourrait offrir.

2. Les avantages et caractéristiques du programme RONAvantages :

2.1. Avantage AIR MILES :

A. 1 mille de récompense AIR MILES par tranche de 20 \$ d'achats mensuels avant taxes

Le détenteur de carte RONA accumule un mille de récompense AIR MILES^{md} par tranche de 20 \$ d'achats avant taxes portés à la carte RONA, selon le cycle de facturation. Le nombre de milles de récompense AIR MILES accordé est arrondi au nombre entier inférieur. Aucune fraction de mille de récompense n'est attribuée. Les milles de récompense AIR MILES sont accordés sur les transactions portées à la carte RONA (achats moins retours) chez les marchands participants. Les frais d'intérêt ou autres frais sont exclus du calcul des milles de récompense AIR MILES. Il faut compter jusqu'à trente (30) jours ouvrables suivant l'envoi d'un relevé de compte de la carte RONA pour le dépôt des milles de récompense AIR MILES au compte d'adhérent AIR MILES.

Pour obtenir des milles de récompense AIR MILES, le détenteur doit indiquer son numéro d'adhérent AIR MILES à l'endroit indiqué sur la demande de carte RONA. S'il n'a pas de numéro d'adhérent AIR MILES, il doit demander la carte AIR MILES en ligne à airmiles.ca. Par la suite, le détenteur de carte RONA a la responsabilité de communiquer le numéro d'adhérent AIR MILES aux Services de cartes Desjardins au numéro suivant : 1 800 363-3380. Les milles de récompense AIR MILES seront calculés à partir de la date où les Services de cartes Desjardins recevront le numéro d'adhérent AIR MILES. Aucune rétroaction d'émission de milles AIR MILES ne pourra être autorisée et allouée. L'offre peut être modifiée ou prendre fin sans préavis.

Pour obtenir **jusqu'à deux (2) fois** les milles de récompense AIR MILES, le détenteur de carte RONA doit payer ses transactions avec sa carte RONA et présenter sa carte d'adhérent AIR MILES au même moment. L'offre de base du Programme AIR MILES chez RONA, L'Entrepôt RONA et Home & Garden by

RONA est: un (1) mille de récompense AIR MILES par tranche de 20 \$ d'achats avant taxes et excluant l'achat de cartes-cadeaux.

Les offres de milles bonis sont applicables uniquement sur présentation de la carte d'adhérent AIR MILES et ne s'appliquent pas à la carte RONA à l'exception d'offres promotionnelles AIR MILES reliées à l'utilisation de la carte RONA qui peuvent de temps à autre être en vigueur.

Si des milles bonis AIR MILES sont offerts dans le cadre d'une promotion reliée à l'usage de la carte RONA, ceux-ci seront émis uniquement selon le respect des conditions de l'offre.

B. Modifications

RONA se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler l'avantage prévu au présent article, en tout ou en partie, à tout moment, avec ou sans préavis au détenteur et tel que prescrit par la loi.

2.2. Avantage remise annuelle en cartes-cadeaux RONA :

A. Calcul de la remise annuelle en cartes-cadeaux RONA

Le détenteur d'une carte RONA peut obtenir de RONA jusqu'à 5% de remise annuelle en cartes-cadeaux RONA. Le montant de la remise annuelle en cartes-cadeaux RONA est déterminé selon un pourcentage variant entre 2% et 5% selon l'échelle de remise établie ci-après. Les transactions portées sur la limite courante et sur la limite de financement Accord D Desjardins de la carte RONA sont incluses dans le calcul de la remise. Sont exclus du calcul de la remise : les taxes, les frais d'intérêt et tout autre frais. Pour être éligible à la remise, les transactions d'achat annuelles moins les transactions de retour annuelles portées à la carte RONA doivent excéder 2 000 \$, un pourcentage de remise annuelle en cartes-cadeaux sera alors calculé selon l'échelle ci-après.

Le maximum annuel de remise en cartes-cadeaux RONA est de 1 000 \$.

Échelle de remise selon le volume annuel d'achats avant taxes :

| | | |
|---------------------------|---|---------------------|
| 2 000,00 \$ à 4 999,99 \$ | = | 2 % |
| 5 000,00 \$ à 7 499,99 \$ | = | 3 % |
| 7 500,00 \$ à 9 999,99 \$ | = | 4 % |
| 10 000,00 \$ et plus | = | 5 % (max. 1 000 \$) |

- La remise des cartes-cadeaux RONA est calculée à la date d'anniversaire d'émission de la carte RONA et est arrondie au nombre entier supérieur.
- Les cartes-cadeaux RONA sont envoyées par courrier recommandé au plus tard soixante (60) jours après la date anniversaire du compte de la carte RONA.
- Pour se prévaloir de cet avantage, le compte de la carte RONA doit être ouvert et ne pas être en souffrance au moment de l'émission des cartes-cadeaux s'il y a lieu.

Exemples de remise annuelle

Exemple 1

| | |
|--|--------|
| Le total des transactions (avant taxes) portées à la limite de financement Accord D Desjardins | 350 \$ |
| Achats (avant taxes) portés à la limite courante de la carte | 100 \$ |
| Retours (avant taxes) de marchandises portés à la carte | 25 \$ |
| Total des transactions (avant taxes) | 425 \$ |

Aucune remise ne sera accordée car le minimum requis de 2 000 \$ n'a pas été atteint.

Exemple 2

| | |
|--|----------|
| Le total des transactions (avant taxes) portées à la limite de financement Accord D Desjardins | 5 000 \$ |
| Achats (avant taxes) portés à la limite courante de la carte | 1 500 \$ |
| Retours (avant taxes) de marchandises portés à la carte | 100 \$ |
| Total des transactions (avant taxes) | 6 400 \$ |

| | |
|---------------------------------------|--------|
| Pourcentage de la remise atteint | 3 % |
| Valeur de la remise en cartes-cadeaux | 192 \$ |

Exemple 3

| | |
|--|-----------|
| Le total des transactions (avant taxes) portées à la limite de financement Accord D Desjardins | 23 000 \$ |
| Achats (avant taxes) portés à la limite courante de la carte | 4 500 \$ |
| Retours (avant taxes) de marchandises portés à la carte | 500 \$ |
| Total des transactions (avant taxes) | 27 000 \$ |

| | |
|---------------------------------------|----------------------------|
| Pourcentage de la remise atteint | 5 % ou maximum de 1 000 \$ |
| Valeur de la remise en cartes-cadeaux | 1 000 \$ |

B. Vérification de la valeur des transactions cumulées

Le détenteur est responsable de la vérification de chaque relevé de compte qu'il reçoit. Il doit aviser la Fédération de toutes erreurs ou omissions sur son relevé de compte.

RONA se réserve le droit de demander au détenteur les copies de factures portées au compte de la carte RONA pour calculer la remise annuelle en cartes-cadeaux RONA. RONA n'est pas responsable, et se dégage de toute responsabilité, en cas de toute erreur de la part de la Fédération.

Un détenteur qui croit ne pas avoir reçu le bon montant de remise annuelle en cartes-cadeaux RONA devra en faire la preuve par écrit, avec factures et pièces justificatives à l'appui, à l'adresse suivante :

RONA inc.
À l'attention de Services marketing - RONAvantages
220 Chemin du Tremblay
Boucherville QC J4B 8H7

C. Expiration des cartes-cadeaux RONA :

Les cartes-cadeaux RONA émises dans le cadre du programme RONAvantages n'ont aucune date d'expiration. Les cartes-cadeaux RONA seront réputées actives au moment de l'envoi postal par courrier recommandé ou par tout autre forme de remise directe des cartes-cadeaux RONA au détenteur. Le détenteur de la carte RONA doit accepter les modalités des cartes-cadeaux RONA inscrites au verso de chaque carte.

D. Modifications

RONA se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler l'avantage prévu au présent article, en tout ou en partie, à tout moment, avec ou sans préavis au détenteur et tel que prescrit par la loi.

2.3. Avantage des options de paiement flexibles:

En tout temps, pour bénéficier de l'une ou l'autre des options de paiement flexibles ci-dessous, le détenteur doit le spécifier au marchand au moment de la transaction.

L'éligibilité d'un détenteur à l'une des options de paiement suivantes est en tout temps sous réserve de l'approbation de la Fédération et les taux d'intérêt sont sujets à changement.

Ces options de financement offertes chez les marchands participants ne peuvent être utilisées pour procéder à l'achat de cartes-cadeaux RONA. Les options de financement ne sont pas applicables sur les achats en ligne.

A. Paiement reporté sans intérêt

- (a) Payez dans trois (3) mois sans intérêt, achat minimum de 100 \$ avant taxes.
- (b) Payez dans six (6) mois sans intérêt, achat minimum de 300 \$ avant taxes.

Si le montant du financement n'est pas entièrement payé à la date d'échéance, il sera converti en financement par versements mensuels égaux et consécutifs à un taux d'intérêts annuel d'au plus 21,9%, le tout, selon le tableau ci-après :

| Solde à la date d'échéance | Nombre de versements mensuels |
|----------------------------|-------------------------------|
| Inférieur à 1 000,00 \$ | 12 |
| 1 000,00 \$ – 2 999,99 \$ | 24 |
| 3 000,00 \$ et plus | 36 |

Exemple :

| EXEMPLES DES FRAIS DE CRÉDIT | | | | |
|------------------------------|-----------------------|-----------|-----------------------------------|---------|
| | COÛT ANNUEL | | COÛT POUR UNE PÉRIODE DE 30 JOURS | |
| TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL | Solde quotidien moyen | | Solde quotidien moyen | |
| | 100 \$ | 500 \$ | 100 \$ | 500 \$ |
| 19,9% | 19,90 \$ | 99,50 \$ | 1,64 \$ | 8,18 \$ |
| 21,9% | 21,90 \$ | 109,50 \$ | 1,80 \$ | 9,00 \$ |

Le taux d'intérêt annuel peut être applicable à un achat courant, un achat par versement égaux, un achat à paiement reporté, un achat par versements égaux reportés ou des achats multiples par versements égaux.

B. Plan multiachat

L'offre «**Achats multiples par versements égaux**» ou «**Plan Multiachat**» permet d'effectuer des achats multiples au cours d'une période de deux (2) mois («la période de report»), pour la réalisation d'un projet déterminé, sans remboursement ni intérêt pendant cette période. À la fin de la période de report, le solde des achats multiples est remboursable en vingt-quatre (24) ou trente-six (36) versements mensuels égaux et consécutifs, selon le plan inscrit pour les transactions durant la période de report, au taux d'intérêt annuel de 13,5 % (pour les plans en vingt-quatre (24) et en trente-six (36) versements) si le solde est inférieur à 2 500 \$ ou, si ce solde est égal ou supérieur à 2 500 \$, au taux d'intérêt annuel de 4 % (pour le plan en vingt-quatre (24) versements) ou de 6 % (pour le plan en trente-six (36) versements). Les mensualités égales sont incluses dans le paiement minimum dû sur la carte.

Le tableau ci-après illustre les modalités de financement

| Solde des achats multiples après la période de report | Taux d'intérêt annuel | nombre de mensualité | Ex. valeur d'un projet | Mensualité | Coût total du crédit |
|---|-----------------------|----------------------|------------------------|------------|----------------------|
| Solde inférieur à 2 500\$ | 13,5% | 24 | 1 500 \$ | 71,67 \$ | 219,97 \$ |
| Solde égal ou supérieur à 2 500\$ | 4% | 24 | 2 500 \$ | 108,56 \$ | 105,50 \$ |
| Solde inférieur à 2 500\$ | 13,5% | 36 | 1 500 \$ | 50,90 \$ | 332,51 \$ |
| Solde égal ou supérieur à 2 500\$ | 6% | 36 | 2 500 \$ | 76,05 \$ | 237,97 \$ |

Exemple du taux applicable si le paiement dû n'est pas acquitté à échéance :

| EXEMPLES DES FRAIS DE CRÉDIT | | | | |
|------------------------------|-----------------------|-----------|-----------------------------------|---------|
| | COÛT ANNUEL | | COÛT POUR UNE PÉRIODE DE 30 JOURS | |
| TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL | Solde quotidien moyen | | Solde quotidien moyen | |
| | 100 \$ | 500 \$ | 100 \$ | 500 \$ |
| 19,9% | 19,90 \$ | 99,50 \$ | 1,64 \$ | 8,18 \$ |
| 21,9% | 21,90 \$ | 109,50 \$ | 1,80 \$ | 9,00 \$ |

Le taux d'intérêt annuel peut être applicable à un achat courant, un achat par versement égaux, un achat à paiement reporté, un achat par versements égaux reportés ou des achats multiples par versements égaux.

C. Plans promotionnels

D'autres plans de financement promotionnels sans intérêt peuvent être offerts au détenteur de temps à autre pour des durées limitées et à certaines conditions.

Par exemple, un plan de paiements mensuels égaux sans intérêt. Les conditions suivantes s'appliqueraient à cette offre :

Ne peut être combinée à aucune autre promotion, ni à l'offre d'adhésion à la carte de crédit RONA.

« **Paiements mensuels égaux, sans intérêt** » permet de rembourser un achat par versements égaux et consécutifs exigibles en mensualités égales sans intérêt. Les mensualités égales sont incluses dans le paiement minimum dû sur la carte de crédit. Si le paiement minimum dû n'est pas acquitté à échéance, le taux d'intérêt annuel de la carte RONA, qui est d'au plus 19,9 %, s'applique à la mensualité égale impayée.

D. Autres conditions applicables aux offres de financement

Si le paiement minimum dû n'est pas acquitté à échéance, le taux d'intérêt annuel de la carte RONA, qui est d'au plus 19,9 %, s'applique à la mensualité égale impayée, incluant le versement mensuel. Le délai de grâce de la carte RONA pour acquitter le solde total du relevé sans être obligé de payer des intérêts est de vingt-et-un (21) jours à partir de la mise à la poste du relevé mensuel ou de sa mise en disponibilité en format électronique. Le paiement minimum mensuel devant être fait sur la carte RONA est égal à 5 % de la somme : (i) du solde indiqué sur le relevé de la période précédente, (ii) des intérêts applicables sur les achats et mensualités impayés à l'échéance de la période précédente, (iii) des achats courants pour la période visée par le relevé, (iv) du ou des versements mensuels dû(s) pour des achats multiples par versement égaux ou en vertu d'un Plan Multiachat pour la période visée par le relevé, (v) du montant des achats à paiement reporté exigible à la date du relevé et (vi) de tout montant en souffrance et toute autre somme prévue par le contrat de la carte RONA, ou 10\$ auquel nous ajoutons les montants dus en lien avec un financement Accord D et tout montant en souffrance.. D'autres conditions peuvent s'appliquer. Référez-vous au **CCV** de la carte RONA.

E. Modifications

RONA se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler les options de paiement flexibles prévues au présent article (en tout ou en partie) à tout moment, avec ou sans préavis au détenteur et tel que prescrit par la loi.

3. Autres caractéristiques de la carte RONA :

- Deux limites de crédit distinctes : une limite pour les achats courants et une limite Accord D Desjardins permettant d'obtenir chez les marchands participants du financement pour l'achat de biens et services.
- Aucuns frais annuels;
- Cartes additionnelles sans frais;
- Des offres exclusives ponctuelles insérées à même le relevé de compte;
- Taux d'intérêt annuel de la carte RONA de 19,9 %. Le taux d'intérêt est sujet à changement;
- Le paiement du compte RONA est accepté dans la plupart des institutions financières et dans certains magasins participants.

4. Informations générales

RONA se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler le programme RONAvantages (en tout ou en partie) à tout moment, avec ou sans préavis et tel que prescrit par la loi. Un tel changement peut modifier, entre autres l'offre de mille de récompense AIR MILES reliée à la carte de crédit RONA et la valeur ou l'échelle de remise annuelle en cartes-cadeaux RONA. Les milles de récompense AIR MILES^{md} et la remise en cartes-cadeaux RONA ne peuvent pas être transférés à un autre détenteur. RONA se réserve le droit, après enquête, de confisquer les milles de récompense AIR MILES et la remise en cartes-cadeaux RONA à l'intention du détenteur, s'il y a, de sa part, un non-respect des conditions, déclaration inexacte de la part du détenteur, fraude et/ou abus relatifs au programme RONAvantages. La carte RONA ne peut être utilisée pour payer en tout ou en partie un compte-charge ouvert chez un marchand participant. L'administration du programme RONAvantages est sous la responsabilité exclusive de RONA. En participant au programme RONAvantages, le détenteur consent à dédommager et à dégager RONA, ses filiales et tous les marchands du réseau RONA à l'égard de toutes pertes ou dommages que le détenteur pourrait subir en raison de sa participation au programme RONAvantages, y compris, sans restriction, tout litige concernant le solde de

milles de récompense AIR MILES et la valeur de la remise en cartes-cadeaux RONA. La collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels sont régies par la politique du respect de la vie privée publiée et disponible sur rona.ca et selon le consentement inscrit sur la demande de carte RONA et selon les modalités prévues à cet effet au CCV. Le programme RONAvantages est assujéti aux lois et règlements de la province de Québec et celles du Canada y sont applicables.

La Fédération ne peut être tenue responsable du refus par un marchand d'accepter la carte RONA. La Fédération n'est pas responsable de la gestion du programme.

La carte RONA est la propriété de la Fédération, celle-ci se réserve le droit d'en reprendre ou d'en faire reprendre possession et de mettre fin en tout ou en partie, à un ou à plusieurs services qu'elle procure et ce sans préavis au détenteur. Dans l'un ou l'autre de ces cas, la responsabilité de la Fédération ne peut être mise en cause. RONA ne peut être tenue responsable de toutes décisions de la Fédération à cet égard.

^{md /mc} Marque déposée / de commerce d'AIR MILES International Trading B.V., employée en vertu d'une licence par LoyaltyOne, Co. et RONA inc.